

Paysage de la formation R RTE 20100

Vue d'ensemble des cours R RTE 20100 des CFF.

Cours	Première instruction	Autoprotection Déplacement sur les voies (APD)	Autoprotection Travailler sur les voies (APT)	Protecteur (Prot)	Chef de la sécurité (CS)	Coordinateur de chantiers (CoC)	Direction de la sécurité (DS)
Description							
En droit d'exercer les fonctions suivantes selon R RTE 20100	Aucune	APD	APT	Protecteur et sentinelle	CS	CoC	DS et délégué à la sécurité
Personnes concernées	Personnes n'exerçant pas de fonction selon R RTE 20100 et qui effectuent, sous surveillance, des travaux sur et aux abords des voies.	Personnes devant pénétrer sur et aux abords des voies en toute autonomie et qui travaillent en dehors de l'espace de danger ou depuis une zone sécurisée par un train immobilisé.	Personnes qui doivent effectuer des travaux dans l'espace de danger, en toute autonomie, seules ou à deux au maximum.	Personnes qui sont engagées, dans le cadre de leur activité, en tant que protecteur ou sentinelle.	Personnes qui sont engagées, dans le cadre de leur activité, en tant que chef de la sécurité.	Chefs de la sécurité qui, selon l'évaluation ou les consignes de la direction de la sécurité, assument des tâches de coordination sur les chantiers.	Personnes qui, dans le cadre de leur activité, doivent définir et contrôler des mesures de sécurité au moyen d'une évaluation des risques.
Questions sur le contenu des cours	pm.skk@sbb.ch						
Questions techniques	arbeitsstellensicherheit@sbb.ch						
Bases							
QAASF	-	-	-	Art. 6, 9, 10, 37	Art. 10, 37	-	-
R RTE 20100 (CFF / Entreprises)	Ch. 5.1	Ch. 5.1, 5.6.1	Ch. 5.1, 5.5	Ch. 5.1, 5.4	Ch. 5.1, 5.3	Ch. 5.1, 5.3.5	Ch. 5.1, 5.2
I-50210 (CFF / Entreprises)	-	Ch. 5.6.1	Ch. 5.5	-	Ch. 5.3	-	Ch. 5.2
I-50167 (CFF / Entreprises)	Chiffres divers						
I-10000 (CFF / Entreprises)	Règlement intégral	-	-	-	-	-	-
Prérequis pour le cours de base							
Formation selon R RTE 20100	-	-	Première instruction ou APD	APT	APT	CS disposant d'une expérience pratique d'un an minimum	APT
Scolarité terminée	-	-	-	Scolarité obligatoire ou compétences équivalentes	Scolarité obligatoire	-	Scolarité obligatoire
Les exigences médicales (SBB / Entreprises)	-	Autoprotection Déplacement sur les voies	Autoprotection Travailler sur les voies (DE 3)	Protecteur (DE 2)	Chef de la sécurité (DE 3)	Chef de la sécurité (DE 3)	Autoprotection Travailler sur les voies (DE 3)
Âge minimum d'admission à la formation	-	15 ans	15 ans	17 ans	17 ans	-	17 ans
Cours de base							
Cours en présentiel	2 à 4 heures	1 demi-jour	2 jours	6 jours	3 jours	1 jour	6 jours
Autoformation	-	1 demi-jour	-	-	-	-	8 jours
Stage	-	-	-	5 jours	4 jours	-	-

Paysage de la formation R RTE 20100

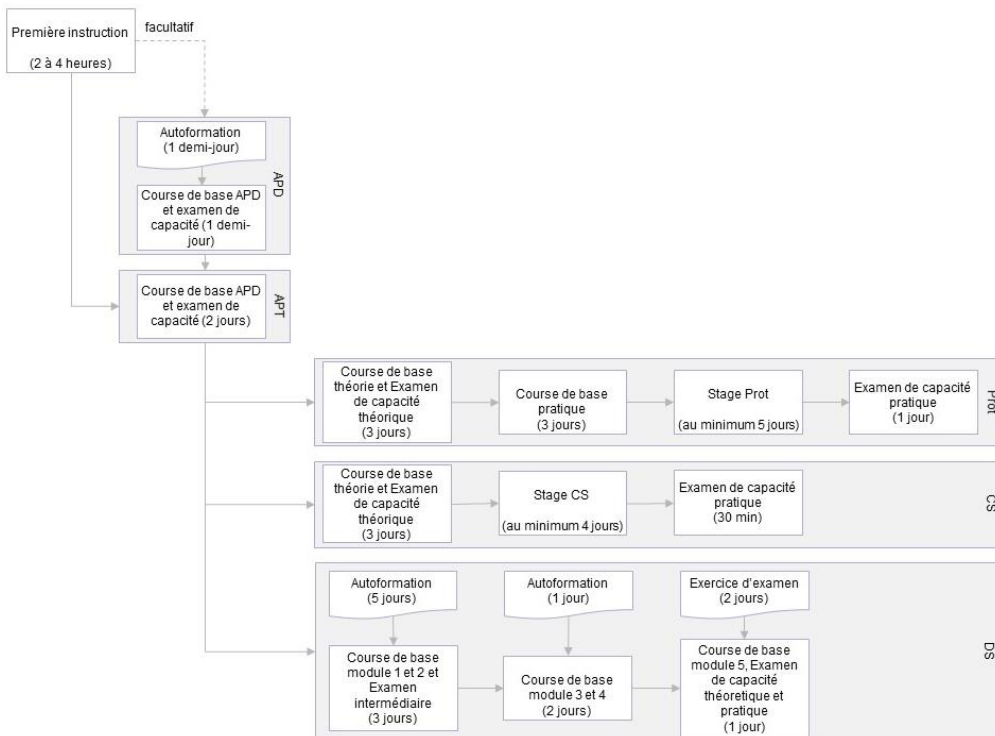
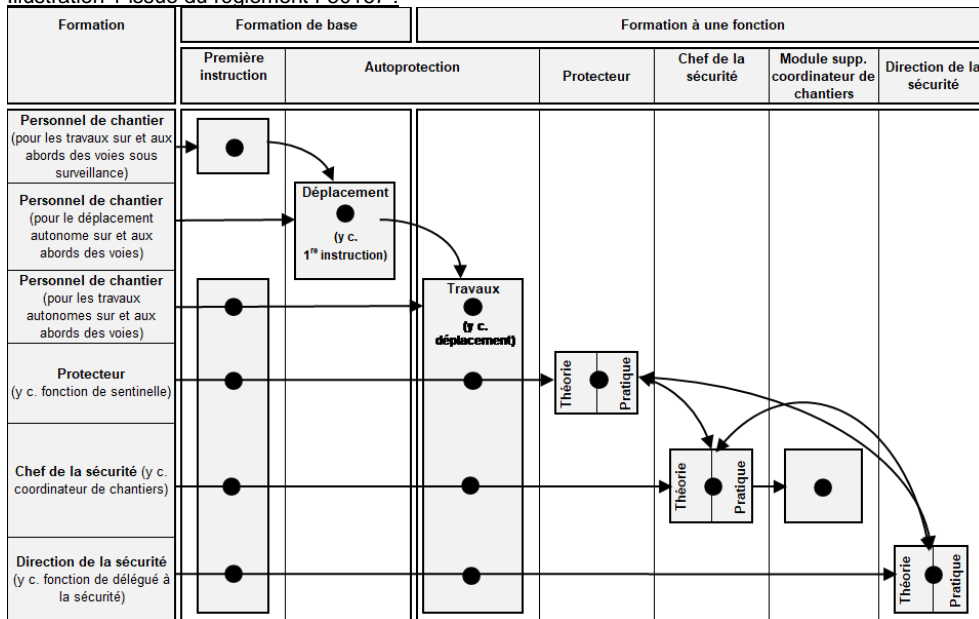
Cours	Première instruction	Autoprotection Déplacement sur les voies (APD)	Autoprotection Travailler sur les voies (APT)	Protecteur (Prot)	Chef de la sécurité (CS)	Coordinateur de chantiers (CoC)	Direction de la sécurité (DS)
Examen de capacité	-	Théorique	Théorique	Théorique et pratique	Théorique et pratique	-	Théorique et pratique
Examen de rattrapage	-	1 tentative	1 tentative	1 tentative	1 tentative	-	1 tentative
Conséquences d'un échec au premier examen de rattrapage	-	Aucune	Aucune	Pas d'affectation à cette activité pendant 2 ans	Pas d'affectation à cette activité pendant 2 ans	Voir CS	Pas d'affectation à cette activité pendant 2 ans
Cours de répétition / Remise à niveau							
Obligatoire	-	Oui	Oui	Oui	Oui	-	Oui
Fréquence	-	5 ans	3 ans	3 ans	3 ans	-	3 ans
Cours en présentiel	-	-	1 demi-jour	1 demi-jour	1 demi-jour	-	1 jour
Autoformation	-	1.5 heures (recommandé)	1 demi-jour (recommandé)	1 demi-jour (recommandé)	1 demi-jour (recommandé)	-	-
Conditions d'admission	-	<ul style="list-style-type: none"> Attestation APD valide Preuves médicales valide 	<ul style="list-style-type: none"> Attestation APT valide Preuves médicales valide 	<ul style="list-style-type: none"> Attestation Prot valide Au moins 60 interventions en tant que Prot Preuves médicales valide 	<ul style="list-style-type: none"> Attestation CS valide Au moins 30 interventions en tant que CS Test d'admission réussi Preuves médicales valide 	-	<ul style="list-style-type: none"> Attestation DS (délégué à la sécurité) valide Preuves médicales valide
Examen périodique	-	Théorique (autonome)	Théorique (présentiel)	Théorique (présentiel)	Théorique (présentiel)	-	Théorique (présentiel)
Examen de rattrapage	-	2 tentatives	2 tentatives	2 tentatives	2 tentatives	-	2 tentatives
Conséquences d'un échec au deuxième examen de rattrapage	-	Perte immédiate de qualification	Perte immédiate de qualification	Pas d'affectation à cette activité pendant 2 ans	Pas d'affectation à cette activité pendant 2 ans	Voir CS	Pas d'affectation à cette activité pendant 2 ans
Exigences linguistiques							
Exigences selon K 230.0, R RTE 20100 (Ch. 5.1.7) et I-50210 (Ch. 5.1.7/5.1.7.3)	-	-	Oui	Oui, si la personne reçoit et/ou consigne des annonces du chef-circulation	Oui	Oui	Aucune exigence, mais le dispositif de sécurité doit être établi dans la langue locale
Inscriptions / Numéros des certificats de compétences (KOMPNA) / LMS							
Général	Learning Management System (LMS) CFF : ERP-Portal -> HR -> LMS Entreprises : www.cff.ch/formation						
Préparation au cours de base	-	E-learning 38421	-	-	-	-	Selon journal d'apprentissage
Cours de base	10089	37721	10090	10093	10094	10194	PROG DS
Examen pour le cours de base	-	Inclus dans le cours de base	Inclus dans le cours de base	10203	15603	-	Inclus dans le cours de base
Examen Rattrapage intermédiaire du cours de base DS	-	-	-	-	-	-	40481
Journées pratiques	-	-	-	11667	-	-	-
Examen de rattrapage pour le cours de base	-	38281	11521	11526	11523	-	41514

Paysage de la formation R RTE 20100

Cours	Première instruction	Autoprotection Déplacement sur les voies (APD)	Autoprotection Travailler sur les voies (APT)	Protecteur (Prot)	Chef de la sécurité (CS)	Coordinateur de chantiers (CoC)	Direction de la sécurité (DS)
Examen de rattrapage pour la pratique	-	-	-	11664	-	-	-
Examen de rattrapage pour l'épreuve orale	-	-	-	-	24162	-	-
Préparation aux cours de répétition et examen de rattrapage pour les cours de répétition APT, Prot et CS	-	-	E-learning 33561	E-learning 33561	E-learning 33561	-	-
Test d'admission et préparation au cours de répétition	-	-	-	-	Préparation et admission au cours de répétition CS 191687	-	-
Cours de répétition	-	-	37121	37102	37101	-	10099
Remise à niveau	-	38462	-	-	-	-	-
Examen de rattrapage pour le cours de répétition	-	-	11522	11527	11525	-	11662
Questions concernant les inscriptions et l'organisation des cours	bad1.bildung@sbb.ch Service d'assistance: 051 220 27 16						
Modules complémentaire							
Modules			Formation complémentaire ETCS L2 R RTE 20100 (arrêt de secours GSM)	Formation complémentaire ETCS L2 R RTE 20100 (arrêt de secours GSM)	Formation complémentaire ETCS L2 R RTE 20100 (arrêt de secours GSM)	Formation complémentaire ETCS L2 R RTE 20100 (arrêt de secours GSM)	AWAP pour la direction de la sécurité
Coûts							
Cours de base	350.-	510.-	1200.-	4375.-	1900.-	660.-	Sur demande
Examen	-	-	-	715.-	110.-	-	Sur demande
Cours de répétition	-	240.-	300.-	300.-	300.-	-	Sur demande

Paysage de la formation R RTE 20100

Illustration 1 issue du règlement I-50167 :



Aperçu des règlements :

- | | |
|-------------|---|
| OAASF | Ordonnance du DETEC réglant l'admission aux activités déterminantes pour la sécurité dans le domaine ferroviaire |
| R RTE 20100 | Sécurité lors de travaux sur et aux abords des voies |
| I-50210 | Dispositions d'exécution du R RTE 20100 |
| I-50167 | Formations, attestations et admission aux fonctions selon la R RTE 20100 |
| I-10000 | Sécurité lors de travaux sur et aux abords des voies, «Première instruction» |
| K 230.0 | Compétences linguistiques: niveau minimal et vérification; Directives pour la formation et le perfectionnement ainsi que pour le maintien des compétences linguistiques |
| K162.1 | Exigences médicales et psychologiques applicables au personnel selon l'activité exercée. |